

PAPI

Vienne Aval

Programme
d'Actions
de Prévention
des **Inondations**

Lettre d'information **2** Décembre
2019

ÉDITO

François BOCK,
1^{er} Vice-Président
de l'EPTB Vienne

SOMMAIRE

Etat d'avancement
du PAPI

Zoom sur des actions

Evolution de la
Stratégie locale de
gestion du risque
inondation - SLGRI



Engagé en février 2018, le Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Vienne aval (2018-2020) est actuellement à mi-parcours. L'implication de l'ensemble des porteurs de projet permet d'afficher un taux d'engagement des actions à hauteur de 80% du programme global. La complémentarité des compétences des six porteurs de projet et la collaboration des communes concernées contribue à la diversité des actions mises en oeuvre. Ainsi de nombreuses réalisations sont d'ores et déjà à mettre à l'actif du PAPI telles que la pose de 54 repères de crue, l'approfondissement des connaissances des zones d'expansion de crue et des ruissellements, la sensibilisation des scolaires, la réduction de la vulnérabilité des entreprises, des réseaux... La combinaison de ces actions réunies dans un cadre cohérent constitue un atout pour la résilience du territoire.

En effet, les enseignements résultant des territoires confrontés à des inondations d'envergure démontrent tout l'intérêt de l'anticipation en matière d'aménagement du territoire et de développement de la culture du risque.

La dynamique probante impulsée par ce PAPI Vienne aval nous incite aujourd'hui à élargir la réflexion à la supervision par l'EPTB Vienne, avec le concours de l'Etat, d'une stratégie locale de gestion du risque inondation à l'échelle d'un territoire plus vaste qui englobe le bassin du Clain et de la Vienne depuis la confluence avec l'Issoire jusqu'à la confluence avec la Creuse. L'année 2020 sera ainsi mise à contribution pour permettre au comité de pilotage d'approfondir les modalités et l'organisation de cette démarche.

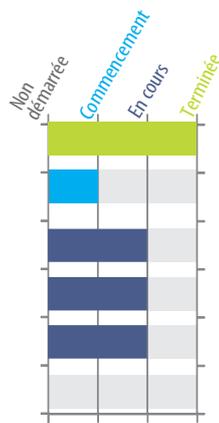
Je vous souhaite à toutes et tous une excellente lecture de ce deuxième numéro de la lettre d'information du PAPI Vienne aval.

Le PAPI en action !

Le PAPI Vienne aval regroupe 6 porteurs de projets autour de 20 actions. Le montant prévisionnel est de 1,125 millions d'euros répartis sur 3 ans (2018-2020). L'état d'avancement en fin d'année 2019 est le suivant :

Communiquer / Sensibiliser

169 000 € prévus 
83% d'actions engagées

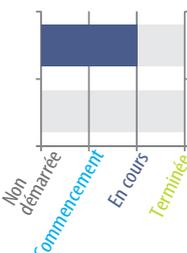


- Action 1.1 : Recensement et pose de repères de crue
- Action 1.2 : Recensement des événements passés
- Action 1.3 : Elaboration d'un plan de communication et de sensibilisation autour du risque d'inondation sur Châtelleraut
- Action 1.4 : Elaboration d'un plan de communication commun entre les communes du PAPI
- Action 1.5 : Lettre d'information PAPI
- Action 1.6 : Elaboration d'une base de données harmonisée sur les enjeux

Surveiller / Prévoir / Alerter

actions effectuées en régie par l'EPTB Vienne et l'Etat en collaboration avec le Département de la Vienne 

50% d'actions engagées

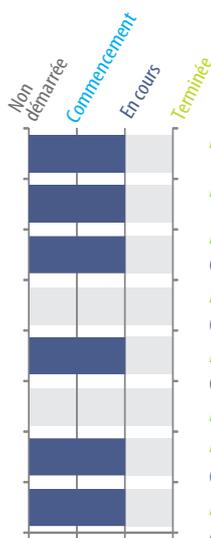


- Action 3.1 : Pilotage de l'élaboration d'un Plan de Gestion du Trafic inondation sur la Vienne
- Action 3.2 : Accompagnement des communes pour élaborer leur PCS et vérifier leur opérationnalité

PAPI
Vienne Aval

Aménager le territoire et Réduire la vulnérabilité

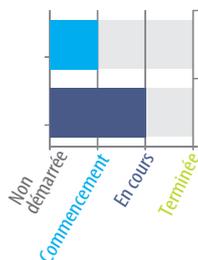
620 000 € prévus 
75% d'actions engagées



- Action 4.1 : Révision de l'aléa inondation de la Vienne
- Action 4.2 : Elaboration du PPRI¹ Clain aval
- Action 4.3 : Intégration d'un volet sur la prise en compte du risque inondation dans les SCOT² du territoire
- Action 5.1 : Analyse de la vulnérabilité du territoire et diagnostics de la vulnérabilité sur l'habitat, les équipements et services publics
- Action 5.2 : Analyse et diagnostic de la vulnérabilité des activités économiques
- Action 5.3 : Mise en place d'un PCA³ : Gestion des déchets
- Action 5.4 : Analyse de la vulnérabilité des réseaux et définition des actions à mener pour réduire leurs vulnérabilités
- Action 5.5 : Réduction de la vulnérabilité des ouvrages d'art départementaux

Ralentir les écoulements

250 000 € prévus 
100% d'actions engagées



- Action 3.1 : Développement d'un plan de gestion des ruissellements
- Action 3.2 : Identification des zones d'expansion de crues existantes et potentielles et évaluation de leurs fonctionnalités

1. PPRI : Plan de prévention du risque inondation
2. SCOT : Schéma de cohérence territoriale
3. PCA : Plan de continuité des activités



Gouvernance

L'animation relative à la mise en oeuvre du programme est engagée à 100 %

Focus La résilience

Une inondation peut générer des dommages aux conséquences économiques et sociales importantes. En effet, compte tenu de leur dynamique de développement, les villes sont devenues beaucoup plus sensibles et exposées face au risque d'inondation. Or, les réseaux et services publics sont fragiles et interagissent (CEPRI). A l'instar de Nîmes qui a développé une politique de prévention pilote (conscience du risque, évolution du système d'alerte...), les villes doivent innover et mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la résilience de leur territoire : c'est à dire la capacité à reprendre un fonctionnement normal après une inondation. Afin de développer la capacité d'anticipation et de réaction face au risque d'inondation, plusieurs actions sont prévues au programme : l'analyse de la vulnérabilité des réseaux, des ouvrages d'art, des activités économiques et de l'habitat ainsi que l'élaboration d'un plan de gestion du trafic.

Zoom sur 4 actions en cours

Plan de communication (axe 1)

La culture du risque est peu présente sur le bassin de la Vienne aval. Le risque d'inondation n'est pas identifié par les habitants et la mémoire des crues passées se perd. Les outils de communication existants ne sont pas suffisants pour informer la population. Les 11 communes du PAPI ont donc confié à l'EPTB Vienne une mission de communication proposant différents outils d'information de la population : créer un document pédagogique relatif au risque d'inondation pour valoriser les informations contenues dans les DICRIM¹, proposer des animations dans les classes de CM1-CM2. Ainsi, un livret pédagogique a été réalisé et sera diffusé aux habitants des 11 communes du PAPI, et des ateliers pédagogiques sont mis en œuvre par les CPIE Seuil du Poitou et Val de Gartempe courant de l'année scolaire 2019-2020.



Repères de crue (axe 1)

«54 : Le chiffre à retenir »

Cette action s'est achevée cette année grâce à une étroite collaboration avec les communes du PAPI. Au total, ce sont **54 repères de crues normalisés** qui ont été posés sur le territoire du PAPI, ainsi que **2 panneaux d'informations** pédagogiques sur la commune de Chauvigny. Un recueil, comportant les fiches de présentation de chaque repère de crue posé mais également les fiches de présentation des « marques de crue » de chaque commune, a également été édité et est consultable en mairie et sur le site internet de l'EPTB Vienne.



Repère de crue

Réduction de la vulnérabilité des ouvrages d'art (axe 5)

Sur le Territoire à Risque Important pour les inondations de Châtelleraut, les impacts d'une crue de grande ampleur pourraient s'avérer significatifs sur les ouvrages d'art de types « ponts » situés en zone inondable. Pour contribuer à la résilience du territoire, le Département de la Vienne a initié une action relative à l'analyse de la vulnérabilité de 17 édifices dont 14 sur la Vienne et 3 sur le Clain. La première étape a permis d'identifier les ponts prioritaires et stratégiques pour le fonctionnement de la collectivité. Les constructions identifiées comme prioritaires feront l'objet d'un diagnostic plus approfondi pour évaluer leur vulnérabilité face à différents types de crue (décennale, centennale et millénaire).



Pont à Cubord - Source : Iris Conseil

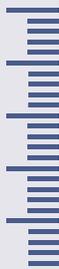
Réduction de la vulnérabilité des activités économiques (axe 5)

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut a lancé, depuis 2018, une action relative à l'analyse et au diagnostic de la vulnérabilité des activités économiques sur le territoire du PAPI. Au total, 10 diagnostics seront réalisés par un prestataire extérieur. Des entreprises de différents secteurs d'activités bénéficieront de ces diagnostics afin d'évaluer les impacts matériels, environnementaux et humains d'une crue sur leur fonctionnement.



Crue de la Vienne en 1994
Source : Commune de Châtelleraut

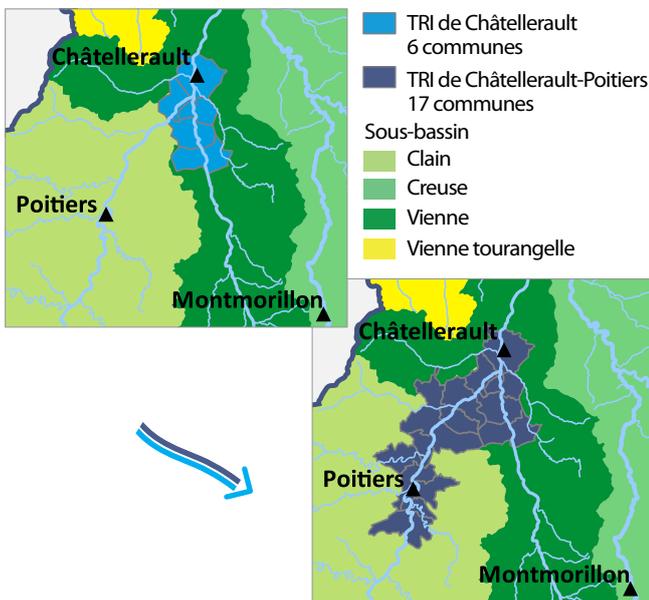
1. DICRIM : Document d'information communal sur les risques majeurs



Extension du TRI de Châtelleraut

Dans le cadre du deuxième cycle de la directive inondation du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne a validé, le 22 octobre 2018, l'extension du Territoire à Risques Importants (TRI) pour les inondations de Châtelleraut au secteur de Poitiers. Cette zone de confluence entre le Clain et la Vienne est celle qui, dans le bassin de la Vienne, concentre le plus d'enjeux humains et économiques exposés aux inondations.

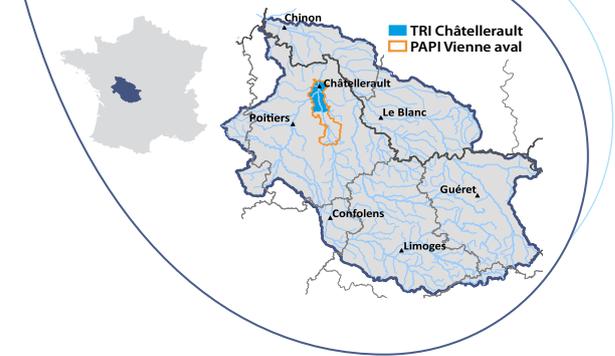
Périmètres des TRI



Le TRI de Châtelleraut-Poitiers s'étend désormais sur la Vienne de Bonneuil-Matours à Châtelleraut et sur le Clain de Smarves à la confluence avec la Vienne, soit 17 communes.



Bassin de la Vienne

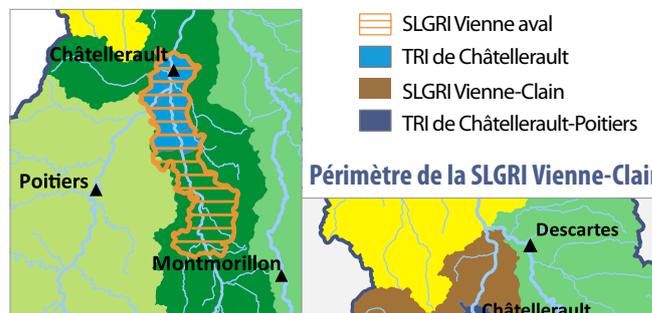


Vers une nouvelle SLGRI Vienne-Clain

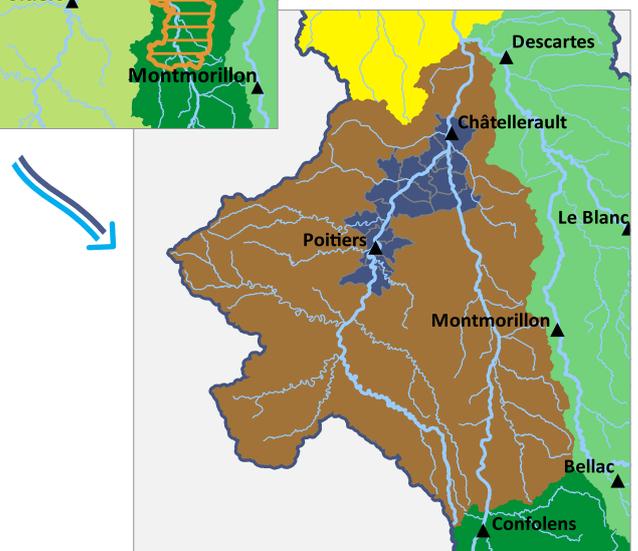
Ce nouveau TRI implique l'élaboration, par l'ensemble des acteurs concernés, d'une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI). L'EPTB Vienne s'est porté candidat pour superviser l'élaboration de cette SLGRI. Une consultation sur le périmètre d'application de la SLGRI a ainsi été engagée du 8 juillet au 11 octobre 2019 par la préfecture de la Vienne auprès des maires, des communautés communes, d'agglomération et urbaine.

A l'issue de cette consultation un territoire de 5 400 km² intégrant le bassin du Clain et de la Vienne a été privilégié. En effet, ce territoire représente une logique de bassin plus adaptée à la gestion de crue. Par ailleurs, il est suffisamment étendu pour permettre d'organiser et de gérer le flux d'eau tout au long de son parcours ainsi que le stockage dans les zones d'expansion de crue.

Périmètre de la SLGRI Vienne aval



Périmètre de la SLGRI Vienne-Clain



LE COORDONNATEUR :

EPTB Vienne
18 rue Soyouz - Parc Ester Technopole
87 068 LIMOGES Cedex
05.55.06.39.42
Antenne de Poitiers : 05.86.16.10.70
f.blaize@eptb-vienne.fr

LES PORTEURS DE PROJETS :



LES FINANCEURS



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.